Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_13-DE

brocéliande communauté

Brocéliande Communauté
1 rue des Korrigans
35380 PLÉLAN-LE-GRAND
02.99.06.84.45
www.cc-broceliande.bzh

## Extrait du registre des délibérations

# Conseil communautaire

Séance du 26 janvier 2026

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**

**DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**

**BROCÉLIANDE COMMUNAUTÉ**

N°2026-13

En exercice : 30
Présents (P) : 27
Excusés (E) : 2
Pouvoirs : 1
Nombre de votes : 28

L'an deux mil vingt-six, le 26 janvier, les conseillers communautaires se sont réunis salle Ozégane à Plélan-le-Grand sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ en date du 16 janvier 2026.

**Conseillers en exercice** : Annick AUBIN (P), Gérard BERRÉE (P), Dominique BOISSEL (P), Bruno BOURGEOIS (P), Dominique DAHYOT (P), Evelyne DAVID (E – A donné pouvoir à Dominique DAHYOT), Murielle DOUTÉ-BOUTON (P), Michel DUAULT (P), Stéphanie DUMAND (P), Bernard ETHORÉ (P), Éric FERRIERES (P), Audrey GRUEL (P), Didier GUÉRIN (P) Roland HERCOUET (P), Audrey HIROU-ROBERT (P), Françoise KERGUELEN (P), Sébastien LE RHUN (P), Alain LEFEUVRE (P), Sylvie LEROY (E), Aude MARTY (P), David MOIZAN (P), Sandrine NOGUES (P), Chantal PERSAIS (E), Pierre PERSEHAIE (P), Ange PRIOUL (P), Patrick RIFFAULT (P), Catherine ROBIN (P), Arlette ROUZEL (P), Fabienne SAVATIER (P), Éric THOMAS (P)

**Secrétaire de séance** : Sandrine NOGUES

## VALIDATION DU SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_13-DE

***Vu*** *les dispositions du Code général des collectivités territoriales*
***Vu*** *les statuts de Brocéliande Communauté*
***Vu*** *la délibération du conseil communautaire n°2020-130 en date du 14 décembre 2020 actant la prise de compétence mobilité*
***Vu*** *la délibération du conseil communautaire n°2024-088 en date du 23 septembre 2024 adoptant le plan de mobilité simplifié de Brocéliande Communauté*
***Vu*** *le positionnement du bureau communautaire en date du 12 janvier 2026*

## Historique de la démarche

À la suite des dispositions de la loi LOM du 24 décembre 2019, Brocéliande Communauté s'est saisie de la compétence mobilité fin 2020. La collectivité a ensuite recruté un chargé de mission mobilité afin de mettre en œuvre de premières actions de mobilité. Une première tranche d'aménagements cyclables a été lancée en travaux dès 2022 (Plélan-le-Grand / Saint-Péran / Treffendel et Bréal-sous-Montfort / Saint-Thurial).

Plus largement, Brocéliande Communauté a formalisé sa stratégie de mobilité dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié, construit en 2023 avec une importante concertation des habitants et des acteurs du territoire, et validé en 2024.

Le vélo y a été identifié comme une priorité pour Brocéliande Communauté, afin notamment de :
- Réduire les émissions de CO2 liées aux déplacements,
- D'offrir une solution alternative à la voiture individuelle, moins coûteuse et inclusive
- De favoriser une activité physique du quotidien
- D'améliorer le cadre de vie du territoire

Pour mettre en œuvre la politique cyclable du territoire efficacement, l'une des actions prioritaires du plan de mobilité simplifié a été de mettre en œuvre un Schéma Directeur Cyclable (SDC). Brocéliande Communauté a été lauréate fin 2024 de l'appel à projet AVELO3 de l'Ademe qui finance un poste de chargé de mission mobilités actives ainsi que plusieurs actions vélo (études, maîtrise d'œuvre, arceaux vélo, compteurs vélos, communication, etc…). Afin de mettre en œuvre et de coordonner toutes ces actions, l'élaboration du schéma directeur cyclable a démarré début 2025.

## Objectifs du Schéma Directeur Cyclable

La réalisation du Schéma Directeur Cyclable comporte plusieurs objectifs :
- Faire un état des lieux de la pratique cyclable sur le territoire, des aménagements, services et dynamiques existants
- Elaborer un plan d'action pour favoriser l'usage du vélo sur le territoire (aménagements cyclables, services vélo et animation)
- Co-construire un cadre commun et référentiel et déterminer les compétences d'interventions entre les communes et Brocéliande Communauté
- Planifier les futures liaisons d'intérêt communautaire (tranches 3 et 4) et intégrer en cohérence les projets des communes, territoires voisins et du CD35.
- Établir un PPI sur la base de chiffrages sommaires

## Méthodologie

La réalisation du plan de mobilité simplifié (PDMS) a engendré une importante concertation des habitants du territoire (questionnaire, temps d'échanges, etc…) et le vélo est ressorti comme une composante importante. L'élaboration du Schéma Directeur Cyclable s'est inscrite dans la suite du PDMS et la collectivité a souhaité sa réalisation de manière pragmatique et efficace, sans ré

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500618-20260126-2026_13-DE

associer les habitants déjà fortement sollicités en 2023. Il a été décidé de mener l'élaboration du SDC en interne et sa rédaction a été effectuée par les services de Brocéliande Communauté.

Néanmoins, les élus communautaires et communaux ont largement été mis à contribution lors de différents temps de construction du SDC :

- Le 4 avril 2025 lors d'une demi-journée sous forme d'atelier dédiée au SDC
- Les 21 janvier, 16 septembre et 9 décembre 2025 en commission transition écologique et mobilité
- Le 12 janvier 2026 en bureau communautaire

**Contenu**

Le Schéma Directeur Cyclable se compose de :

- Un diagnostic qui recense les infrastructures existantes et les services vélo existants ainsi que les besoins du territoire
- La répartition des compétences et des maîtrises d'ouvrage concernant les aménagements cyclables sur le territoire de Brocéliande Communauté
- Un plan d'actions décliné en 3 volets :
  - Aménagements cyclables priorisés à l'horizon 2032 (tranche 3 et tranche 4)
    - Dont des fiches itinéraires pour chaque liaison cyclable (linéaire, nature de la liaison, coûts, etc…)
  - Services vélo
  - Animation / communication
- Un Plan Pluriannuel d'Investissements qui détaille les différents postes de dépenses jusqu'à 2030

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- d'APPROUVER le Schéma Directeur Cyclable tel que joint à la présente délibération
- de VALIDER le Plan Pluriannuel d'investissement associé au Schéma Directeur Cyclable

Affaire inscrite à l'ordre du jour,
Le 27 janvier 2026,
Pour extrait conforme,
Le Président
Bernard ETHORÉ